

ASSEMBLEE GENERALE

financière

Vendredi 22 Novembre 2019

19h15

Espace de Nuit « Le Privilège »
Route d'Espalion
ONET LE CHATEAU



Ne pas jeter sur la voie publique - Création Patrick Pfeiffer - District Aveyron Football



Le Monastère, le 21 octobre 2019

A l'ensemble des Clubs Affiliés

Objet : 13° Assemblée Générale Financière des Clubs du District Aveyron Football

Mesdames les Présidentes, Messieurs les Présidents,

Je vous convie à assister à la 13° Assemblée Générale Financière des Clubs du District Aveyron Football qui se déroulera le :

**Vendredi 22 Novembre 2019 à 19 h 15
A l'Espace de Nuit « Le Privilège », Route d'Espalion
à ONET LE CHATEAU (12850).**

L'ordre du jour sera le suivant :

- o Vérification des pouvoirs et émargement des représentants des clubs
- o Accueil du Président, Arnaud Delpal, ouverture de l'Assemblée Générale
- o Remise des lauréats du Challenge « Label Jeunes » Crédit Agricole
- o Appel des représentants des clubs (Quorum)
- o Adoption du Compte Rendu de la 52° Assemblée Générale Ordinaire des Clubs du District Aveyron Football du 14 Juin 2019.
- o Avancement de la construction du bâtiment District Aveyron Football.
- o Approbation d'un prêt bancaire pour la construction du bâtiment District Aveyron Football.
- o Présentation du Label Jeunes et remise des récompenses aux clubs.
- o Rapport Financier au 30 Juin 2019
 - § Lecture du rapport par le Trésorier Général, Christian Cussac
 - § Lecture du rapport au Commissaire aux Comptes
 - § Affectation du Résultat
- o Présentation du Budget Prévisionnel pour la Saison 2019/2020
- o Allocution des personnalités invitées

Bien Cordialement,

La Secrétaire Générale
Aline CHAOMLEFFEL



13^{ème} Assemblée Générale Financière

VENDREDI 22 NOVEMBRE 2019

Espace de Nuit « Le Privilège » à ONET LE CHATEAU

POUVOIR

Je, soussigné,

Président(e) du club de :

Numéro d'affiliation :

Donne pouvoir à Madame, Monsieur :

Membre de mon association pour me représenter et participer aux votes lors de cette 13^{ème} Assemblée Générale Financière du District Aveyron Football en application de l'article 11 des Statuts.

ARTICLE 11 – DELEGUES - REPRESENTANTS

Les délégués doivent remplir les conditions d'éligibilité définies à l'article 3 des dispositions annexes aux statuts de la Fédération et repris par l'article 22 des présents statuts.

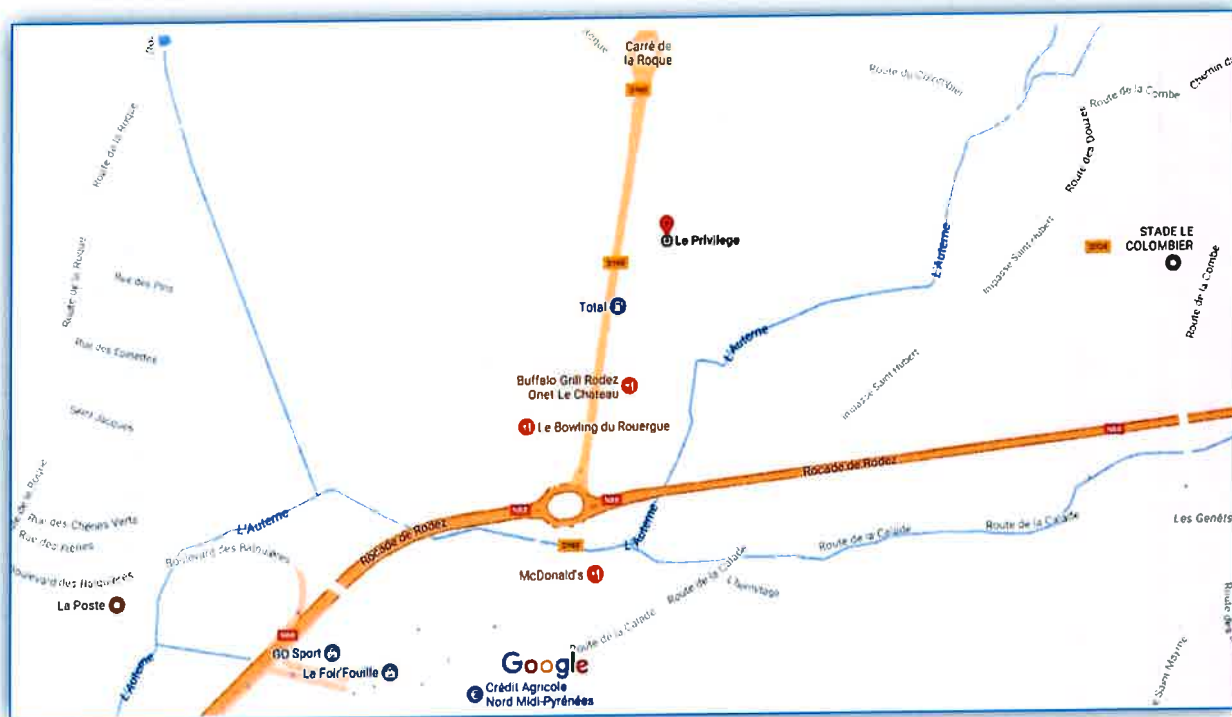
S'ils ne sont pas Présidents de leur association, les délégués doivent être munis d'un pouvoir de celle-ci signé du Président.

Un délégué ne peut représenter au plus que cinq associations y compris la sienne et à condition qu'il représente déjà celle-ci. Le Délégué devra être muni de pouvoirs régulièrement signés du Président de chacune de ces associations.

Chaque association affiliée ne pourra déléguer qu'un seul représentant. En aucun cas plusieurs membres d'une même association affiliée ne pourront représenter d'autres associations.

Cachet de Club (Obligatoire)

Le (La) Président(e)



District Aveyron Football – Parc d'Activité de Malan - 12 rue Barthélémy Thimonnier 12510 OLEMPES (Bât. Andrieu Construction)

Contact : 05.65.77.32.00 - Mail: secretariat@aveyron.fff.fr – www.aveyron.fff.fr

réseaux sociaux: districtaveyronfoot@orange.fr – facebook (@districtaveyronfoot) – Twitter (@aveyronfoot) – Instagram (districtaveyron) – Snapchat (districtaveyr12)

Identifiant SIRET: 780 144 598 00049 - Association déclarée 01/1994